

filles sous la direction des religieuses. Beaucoup de commissions scolaires emploient des instituteurs religieux de préférence aux laïques. Dans les deux classes d'écoles plus haut nommées, 4,646 instituteurs religieux enseignent et 905 laïques.

**Collèges classiques catholiques.**—Il y a 21 collèges classiques fréquentés par 8,444 élèves, sous la direction d'un corps professoral de 726 prêtres ou religieux et de 29 laïques. Ils sont tous sous le contrôle de l'évêque du diocèse et ne reçoivent qu'une faible assistance du gouvernement pour s'entretenir. Ces collèges reçoivent des pensionnaires où les garçons peuvent entrer dès l'âge de 12 ans pendant leur cours élémentaire et continuer jusqu'à ce qu'ils aient conquis leurs degrés de B.A. ou B.Sc. ou leur entrée aux professions libérales. Ils enseignent les matières élémentaires, secondaires et même universitaires, puisque les degrés sont conférés par l'Université Laval à laquelle ils sont affiliés. Ils donnent aussi un cours commercial, fréquenté par un tiers environ du nombre des élèves.

**Ecoles secondaires protestantes.**—Celles-ci sont au soin de la commission scolaire ordinaire et supportées de la même manière que les écoles élémentaires. Elles se divisent en écoles modèles ou intermédiaires et académies ou écoles secondaires. Deux hautes écoles, une à Montréal, l'autre à Québec, ont succédé aux Ecoles Royales de grammaire, établies en 1816. Depuis la Confédération, chacune a reçu une subvention de la province et le Lieutenant-Gouverneur a le droit de nommer gratuitement 50 élèves aux deux classes supérieures de ces deux écoles. De la sorte il y a toujours 50 élèves qui fréquentent gratuitement ces deux écoles sous le titre de "Boursiers du Gouvernement." La Commission Scolaire Protestante de Montréal donne également 50 bourses donnant droit aux titulaires de suivre gratuitement les cours à la haute école, leur donnant accès à l'immatriculation à l'université. Québec suit une méthode analogue, toutefois les bourses sont moins nombreuses. Il y a d'autres écoles secondaires dans la province dont une école de grammaire à Lennoxville sous le contrôle de l'Eglise d'Angleterre, et un pensionnat pour les deux sexes à Stanstead contrôlé par l'Eglise Méthodiste Wesley, mais recevant une subvention du gouvernement.

**Formation des instituteurs.**—Les instituteurs reçoivent leur formation aux écoles normales, aux universités, ou n'en reçoivent aucune. Tout instituteur des écoles sous le contrôle des Commissaires doit être porteur d'un diplôme conféré par l'école Normale ou le bureau des examinateurs. Les prêtres ou les membres des communautés religieuses des deux sexes, destinés à l'enseignement sont exempts de cette règle. Les instituteurs catholiques des écoles secondaires reçoivent leur formation dans les écoles normales avec ceux des degrés moins élevés. Les écoles Protestantes n'ont pas de collège spécial pour la formation des instituteurs, mais l'Université McGill a fondé dernièrement une chaire d'Education et le Collège Bishop prépare à l'enseignement.

**Education supérieure.**—Il y a trois universités dans la province de Québec, à savoir, l'Université McGill, Montréal; Laval, Québec; et l'Université du Collège Bishop, Lennoxville. L'Université McGill a